

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/521
20 juillet 1984
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE d', AUSTRALIE, BELGIQUE, CANADA,
ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ITALIE, JAPON, PAYS-BAS ET ROYAUME-UNI

Projet de mandat pour l'Organe subsidiaire spécial pour le point 1
de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement intitulé
"Interdiction des essais nucléaires"

Dans l'exercice de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation sur le désarmement conformément au paragraphe 120 du Document final, la Conférence du désarmement décide de rétablir un Comité spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

La Conférence prie le Comité spécial de reprendre son examen quant au fond de questions particulières relatives à une interdiction complète des essais, y compris la question de la portée ainsi que celles relatives à la vérification et au respect, en vue de la négociation d'un traité en la matière.

La Conférence demande également au Comité spécial d'examiner les arrangements institutionnels et administratifs nécessaires pour créer, expérimenter et exploiter un réseau international de vérification sismologique en tant qu'élément d'un système de vérification efficace.

Le Comité spécial tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures et il fera rapport à la Conférence sur l'état d'avancement de ses travaux avant la clôture de la session de 1984. Après cela, la Conférence prendra une décision au sujet d'activités ultérieures en vue de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.